

La requalification des cours Vitton et Roosevelt.

Dossier de presse
9 juillet 2018

► Le diagnostic

Les cours Vitton-Roosevelt font partie d'un maillon stratégique du réseau de voirie actuel de la ville de Lyon et du 6^e arrondissement en particulier. Ils constituent un axe structurant d'une longueur de 1,5 km qui relie Villeurbanne à l'hyper-centre de Lyon mais avec un déséquilibre entre les deux cours : 3 voies de circulation sur la partie-ouest du cours Vitton, 4 voies de circulation et 2 contre-allées sur la partie-ouest du cours Roosevelt. Ils écoulent un trafic décroissant à mesure qu'on se dirige vers le fleuve, de l'est vers l'ouest de la ville.

Le non-respect de la réglementation provoque une forte occupation des voiries, particulièrement sur le cours Vitton.

Les deux stations de métro du secteur (Ligne de métro A) sont très fréquentées ce qui génère des flux piétons importants sur des trottoirs souvent sous-dimensionnés. De ce fait, de nombreux piétons traversent le cours Vitton en dehors des passages piétons et se retrouvent donc directement sur la chaussée. Par ailleurs, en dépit de l'absence d'aménagement cyclable, de nombreux cyclistes empruntent le cours Vitton, jusqu'à 1 000 vélos par jour ce qui représente un flux important.

Le cours a également une forte vocation commerciale, avec un linéaire continu de rez-de-chaussée commerciaux sur l'ensemble du périmètre.

Il existe donc là un fort enjeu de sécurité routière avec plusieurs accidents graves qui touchent essentiellement des usagers vulnérables comme celui qui coûta la vie, en octobre 2016, à Laure Moreno. La totalité des accidents du cours survient aux carrefours, en particulier sur des manœuvres de tourne-à-gauche et le non-respect des feux.



La situation actuelle cours Vitton

C'est donc à la lumière de ces constats que la Métropole de Lyon a inscrit l'opération de requalification des cours Vitton et Roosevelt à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015 pour un montant de 4 M€.

► Le projet de requalification

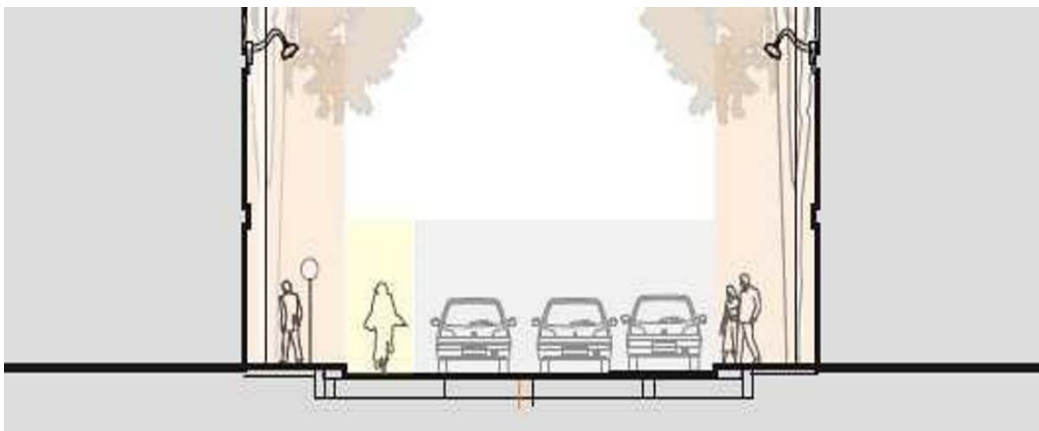
Le programme comprend la requalification de façade à façade des cours Vitton et Roosevelt, entre l'avenue Thiers à l'est et la place Maréchal Lyautey à l'ouest (non incluse).

Les principaux objectifs de l'opération de requalification :

- Sécuriser les déplacements piétons et cycles
- Apaiser la circulation
- Redynamiser et embellir
- Prendre en compte l'activité commerciale
- Préserver au maximum le stationnement
- Organiser les livraisons

Une réunion publique de concertation s'est tenue le 1^{er} mars 2018 en présence de David Kimelfeld, Président de la Métropole de Lyon, Georges Képénékian, Maire de Lyon, ainsi que les élus de la mairie du 6^e arrondissement. Cette présentation a permis de préciser les objectifs de l'opération et les moyens d'y parvenir mais aussi de recueillir les réactions des différents usagers, piétons, commerçants, cyclistes.

Lors de cette réunion, les représentants des associations cyclistes avaient regretté l'absence de voie cyclable sur la portion concernée par cette requalification. À la suite de cette phase de concertation, la Ville de Lyon et la Métropole ont décidé d'adapter le profil proposé pour mieux prendre en compte tous les modes de déplacements. En effet, si **la sécurisation des piétons constitue un objectif prioritaire**, avec des trottoirs élargis, **les vélos bénéficieront également d'une piste cyclable sécurisée dans le sens ouest-est, et de la zone 30 pour permettre la mixité d'usages dans les sens Est-Ouest** (un marquage au sol avec pictogrammes et chevrons baliseront l'itinéraire cyclable, qui se connectera à l'Est sur la rue Tête d'or dotée d'une large piste cyclable, et à l'Ouest sur la Rue Boileau qui elle aussi dispose d'une large piste cyclable, la continuité étant ainsi assurée).



Le projet d'aménagement de la voirie

Concernant les commerces et l'objectif de revitaliser le quartier, une bande de stationnement sera créée, et des aires de livraisons seront aménagées afin d'améliorer cette dimension pour les commerçants.

La totalité des cours Vitton et Roosevelt sera traitée en zone 30, avec une circulation qui se fera sur 2 voies contre 3 actuellement, pour permettre d'apaiser le cours, de maintenir le stationnement avec aires de livraison, d'élargir les trottoirs (au nord et au sud du cours) et de créer un aménagement cyclable.

L'ensemble des travaux de requalification de cette portion du cours Vitton d'une longueur de 150 m – dont la voie cyclable – devraient débuter début 2019 pour être achevés avant la fin de l'année 2019.

Le calendrier des opérations de requalification.

Les premiers travaux d'aménagement porteront sur le tronçon compris entre la rue Tête d'Or et la rue Garibaldi (Boileau pour la piste cyclable), y compris les carrefours. Ils seront aménagés dans le courant de l'année 2019.

Ce tronçon prioritaire sera aménagé en zone 30 avec la création de 2 plateaux surélevés : un premier à l'entrée de la zone 30 à hauteur du carrefour Vitton-Tête d'Or et un second à la sortie de cette zone 30 nouvellement créée, au niveau du tronçon Vitton-Garibaldi.



Aménagement en zone 30 avec plateau surélevé

Pour les cyclistes, la circulation se fera en mixité avec les véhicules motorisés dans le sens de la circulation.

Cette partie du cours Vitton sera aménagée à très court terme avec :

- Réduction de la chaussée à 2 voies de circulation (au lieu des 3 actuelles),
- Élargissement des trottoirs au nord et au sud (+ 60 cm de chaque côté)
- Préservation du stationnement en long
- Aménagement d'aires de livraison
- Création d'un contre-sens cyclable entre les rues Boileau et Tête d'Or.
- Création de 2 plateaux surélevés aux carrefours
- Aménagement d'une zone 30



Le cours Vitton aménagé fin 2019

Dans un second temps, la requalification portera sur les trois autres portions, dans un ordre restant à définir :

- Cours Vitton entre l'avenue Thiers et le boulevard des Belges,
- Cours Vitton entre le boulevard des Belges et la rue Tête d'Or
- Cours Roosevelt entre la rue Garibaldi et la place Maréchal Lyautey.

L'opération de requalification des cours Vitton et Roosevelt relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage :

- La Métropole de Lyon au titre de ses compétences en matière d'aménagement du domaine de voirie, d'espaces piétonniers et des places publiques
- La Ville de Lyon au titre de ses compétences en matière d'éclairage public, d'espaces verts, de vidéoprotection, d'horodateurs et d'équipements à caractère ludique.

A l'issue du vote d'une délibération lors de la séance du Conseil communautaire du 9 juillet, une Convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) sera signée avec la Ville de Lyon et désignera la Métropole de Lyon comme maître d'ouvrage unique de l'ensemble de ces opérations.

Contact presse :

rguillet@grandlyon.com

04 26 99 37 52/0698 51 59 94